



DEUXIEME CONFERENCE MONDIALE DES PRESIDENTS DE PARLEMENT

Siège de l'ONU, New York, du 7 au 9 septembre 2005



CONF-2005/Inf.rev.
6 juillet 2005

INFORMATIONS A L'INTENTION DES DELEGUES

Comme suite à la note d'information envoyée à tous les parlements le 16 mars 2005, les délégations assistant à la deuxième Conférence mondiale des Présidents de parlement (New York, 7-9 septembre 2005) trouveront ci-après des informations pratiques.

Toute question de logistique ou de procédure pouvant se poser après la lecture de la présente note pourra être adressée au Bureau de l'Observateur permanent de l'UIP auprès des Nations Unies à New York¹.

Accès aux Nations Unies

L'accès au lieu de la Conférence est réservé aux détenteurs d'un badge des Nations Unies. Il est aimablement rappelé aux délégations que pour obtenir des badges d'accès, il faut soumettre suffisamment longtemps à l'avance une lettre, signée du responsable administratif ou chef de chancellerie de la mission permanente, indiquant les noms de tous les délégués et personnel accompagnant ainsi qu'un formulaire SG.6 « Inscription des membres des délégations aux réunions temporaires » dûment rempli au Service du protocole et de la liaison de l'ONU.

Les présidents de parlement et leurs conjoints accompagnants ont droit à des badges protocolaires qui seront établis avant leur arrivée à New York. Pour que ces badges leur soient délivrés, il faut que deux photos en couleur de format passeport pour chaque président et le conjoint accompagnant soient adressées à leur mission permanente auprès des Nations Unies le 30 juillet 2005 au plus tard.

Tous les autres délégués (parlementaires et personnes accompagnantes) devront obtenir un formulaire validé de demande de badge d'accès des Nations Unies auprès de leurs missions permanentes respectives. Chaque délégué devra ensuite se rendre avec ce formulaire au bureau des cartes d'identité ONU pour se faire photographier et faire établir le badge d'accès. Un passeport en cours de validité est exigé comme pièce d'identité.

Les heures d'ouverture du bureau des cartes d'identité ONU en semaine et jusqu'au lundi 5 septembre inclus (*Labour Day*, jour férié) sont de 9 h.30 à 17 h.30, et du 6 au 9 septembre, de 9 à 19 heures. Les délégués sont aimablement informés que le délai nécessaire à l'établissement du badge pourrait se prolonger en raison de la quantité considérable d'activités qui se tiendront durant la semaine de la Conférence.

Les délégations pourront s'adresser au guichet d'information de l'UIP, situé dans l'entrée des visiteurs, qui sera ouvert de 10 à 18 heures les 6 et 7 septembre pour toute question sur la Conférence et autres questions de dernière minute.

¹ Le Bureau de l'UIP à New York peut être joint par téléphone (+1 212 557 5880), par fax (+1 212 557 3954) ou par courrier électronique (ny-office@mail.ipu.org).

Entrée dans la salle de l'Assemblée générale

Pour que les délégations aient le temps de se rendre jusqu'à leurs sièges, les portes de la salle de l'Assemblée générale (« GA Hall ») s'ouvriront pour les délégués le 7 septembre à 14 heures, soit une heure avant l'ouverture officielle de la Conférence. Dans la salle, des plaques portant les noms de pays indiqueront l'emplacement réservé à chaque délégation.

Pour faciliter l'entrée des délégués à l'ouverture de la Conférence dans l'après-midi du 7 septembre, tous les délégués - à l'exception des présidents de parlement - sont invités à accéder au bâtiment par l'entrée des visiteurs exclusivement. Les délégués pourront utiliser toutes les entrées existantes à tout autre moment pendant la durée de la Conférence².

Les présidents de parlement sont priés d'arriver au Siège de l'ONU à partir de 14 heures par l'entrée des délégués³. Des agents du protocole de l'UIP se trouveront à la porte pour accueillir les présidents de parlement et les conduire jusqu'au Salon nord des délégués qui jouxte la salle de l'Assemblée générale où le Président et le Secrétaire général de l'UIP les accueilleront. Des rafraîchissements seront servis.

A 14 h.50, les présidents de parlement seront escortés dans la salle de l'Assemblée générale pour l'ouverture de la Conférence. A ce moment-là, tous les autres délégués devront se trouver à leur place pour y attendre l'arrivée de leurs chefs de délégation. Les délégués en sus de l'effectif recommandé de six personnes devront trouver un siège dans la galerie du troisième étage de la salle de l'Assemblée générale⁴.

Séances plénières

La Conférence s'ouvrira à 15 heures précises par une cérémonie inaugurale présidée par le Président de l'UIP. Après avoir prononcé un discours inaugural, le Président de l'UIP invitera le Secrétaire général de l'ONU à prononcer une allocution. La Conférence passera ensuite à l'adoption de son ordre du jour et de son règlement avant l'ouverture du débat général.

La première séance plénière, le 7 septembre, s'achèvera à 18 heures. Les séances suivantes se tiendront les 8 et 9 septembre de 10 à 13 heures, et de 15 à 18 heures. En raison du nombre élevé de participants, les horaires des séances pourraient être prolongés.

Toutes les séances plénières de la Conférence bénéficieront de l'interprétation simultanée dans les six langues officielles de l'ONU : anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe. Pour les présidents de parlement qui s'adresseraient à la Conférence dans une autre langue, une traduction du discours (en anglais ou en français) devra être remise aux interprètes à l'avance, et un interprète officiel de la délégation devra assister les

² Il existe deux entrées principales pour la salle de l'Assemblée générale : l'entrée des visiteurs, après l'esplanade donnant sur la première Avenue et la 46^{ème} rue, et l'entrée des délégués, à laquelle on accède par la porte située au coin de la première Avenue et de la 45^{ème} rue.

³ Seuls les véhicules officiels (dotés de plaques d'immatriculation diplomatiques) peuvent accéder au Siège de l'ONU. Les véhicules non officiels ne peuvent être utilisés que s'ils sont munis d'un permis spécial d'accès pour le véhicule et son chauffeur. Ce permis doit être demandé à l'avance par l'intermédiaire du Bureau de l'UIP à New York. Les véhicules non officiels ne sont pas autorisés à stationner dans l'enceinte des Nations Unies.

⁴ Les sièges dans cette zone ne sont pas attribués et seront occupés dans l'ordre d'arrivée des participants.

interprètes en cabine⁵. Comme il est d'usage aux réunions de l'UIP, la septième cabine sera affectée au japonais.

Il y a lieu de rappeler que chaque président de parlement aura un temps de parole de cinq minutes. Lorsque les deux présidents de chambre d'un parlement bicaméral souhaitent s'adresser à la Conférence, chacun d'eux aura un temps de parole de quatre minutes. Pour de plus amples informations sur les droits de parole, on se reportera aux articles 8 et 9 du Règlement de la Conférence.

Réunions-débat

Parallèlement à la plénière de la Conférence, deux réunions-débat auxquelles prendront part des personnalités éminentes auront lieu le 8 septembre, respectivement de 10 à 13 heures et de 15 à 18 heures (voir plus loin pages 6 et 7). Ces deux réunions-débat se tiendront dans la Salle de conférence 1, située un étage en dessous de la Salle de l'Assemblée générale dans le bâtiment des conférences de l'ONU. La participation à ces réunions sera ouverte à tous les délégués, y compris diplomates et représentants d'ONG. Il n'y aura pas de place assignée aux participants.

L'interprétation pour les deux réunions-débat sera assurée dans les quatre langues suivantes : anglais, arabe, espagnol et français. Conformément à la pratique de l'UIP, on accordera la priorité au russe, au chinois et au japonais pour l'attribution de trois des sept cabines de cette salle aux interprètes accompagnant les délégations.

Autres réunions

Des réunions bilatérales pourront se tenir dans des cabines privées installées spécialement au balcon du deuxième et du troisième étage, surplombant l'entrée des visiteurs, située à l'extérieur de la Salle de l'Assemblée générale (10 cabines pouvant contenir jusqu'à 10 sièges chacune). Des réunions bilatérales pourront aussi se tenir dans l'un des salons publics situés à proximité de la Salle de l'Assemblée générale (Foyer ou Salon nord des délégués).

Les délégations qui souhaiteraient organiser des réunions de groupes géopolitiques pourront le faire dans la Salle de conférence 1, située au niveau inférieur du bâtiment des conférences de l'ONU. Une demande écrite d'utilisation de la salle devra être remise au Bureau de l'Observateur permanent de l'UIP auprès des Nations Unies à New York le 31 août au plus tard. Cette demande devra indiquer l'horaire souhaité et la durée approximative de la réunion. La salle de réunion sera attribuée dans l'ordre de réception des demandes.

Les 6 et 7 septembre 2005, toute nouvelle demande concernant ces salles de réunion devra être remise au guichet d'information de l'UIP dans l'entrée des visiteurs, qui se chargera des arrangements requis. A partir du 8 septembre, les demandes devront être remises au secrétariat de l'UIP installé dans les bureaux jouxtant la Salle de conférence 1.

Une réunion de l'Association des Secrétaires généraux des Parlements (ASGP) se tiendra dans la Salle de conférence 1 le mercredi 7 septembre, de 10 à 13 heures. L'interprétation à cette réunion sera assurée uniquement en anglais, espagnol et français.

⁵ Pour s'informer sur la manière d'accéder aux cabines d'interprètes, les interprètes doivent se rendre à la table où se trouvent les préposés aux salles de conférence, située près de la tribune dans la salle de l'Assemblée générale.

Documents et discours

Les documents officiels de la Conférence seront à la disposition des délégués au centre de distribution des documents qui se trouve dans la Salle de l'Assemblée générale. L'ordre du jour provisoire, le projet de déclaration et le projet de règlement seront établis dans les six langues officielles de l'ONU. Tous les autres documents officiels seront établis en anglais et en français, les deux langues de travail de l'UIP⁶.

Le *Journal* de la Conférence sera placé sur les pupitres des délégués dans la Salle de l'Assemblée générale en début de journée. Ils y trouveront la liste des orateurs pour la journée, les réunions de groupes, les changements de programme, les événements médias et toute autre information pertinente.

Au moins 30 copies de chaque déclaration officielle devront être établies à l'intention des interprètes avant le commencement de chaque séance et remises aux préposés aux conférences qui se trouvent dans la Salle de l'Assemblée générale (à la table située près de la tribune principale). Les orateurs qui souhaitent que leur déclaration soit distribuée à toutes les délégations pendant la réunion doivent en remettre 250 exemplaires au préposé aux conférences. Les délégations sont invitées à soumettre ces documents en anglais ou en français, dans la mesure du possible.

Les déclarations officielles peuvent en outre être remises au Centre de documentation des médias (3^{ème} étage du bâtiment du Secrétariat, bureau S-394). Pour qu'elles parviennent aux journalistes intéressés, il faudrait fournir 75 à 100 exemplaires de chaque déclaration.

Réception officielle

Le Président de l'UIP, le sénateur Sergio Páez Verdugo, donnera une réception pour tous les délégués le 7 septembre de 18 h.30 à 20 h.30 au Restaurant des délégués situé au 4^{ème} étage du bâtiment du Secrétariat de l'ONU.

Photos officielles

Une photographie de groupe réunissant exclusivement les présidents de parlement sera prise à 9 heures le jeudi 8 septembre. Le lieu et le déroulement de cette séance seront précisés en temps utile.

Une deuxième photographie de groupe avec tous les chefs de délégation (des parlements nationaux, des organisations régionales et des observateurs) sera prise au même endroit immédiatement après la photographie de groupe des présidents de parlement.

En outre, des photographies numériques de chaque orateur à la tribune de l'Assemblée générale pourront être obtenues sur demande auprès du service photo de l'ONU.⁷

⁶ Les autres documents officiels sont : le rapport sur la *Participation parlementaire aux affaires internationales*, le rapport sur la *Contribution des parlements à la démocratie*, la liste des participants et le *Journal*.

⁷ On peut contacter le service photo par courrier électronique (photolibr@un.org) ou par téléphone (+1 212 963 0034).

Médias

Les représentants des médias qui ne sont pas déjà accrédités auprès des Nations Unies devront obtenir l'accréditation requise et un badge d'accès pour entrer dans l'enceinte de l'ONU. Pour demander leur accréditation, ils devront faxer avant le 6 septembre une lettre d'affectation signée par leur rédacteur en chef, leur éditeur ou leur chef de bureau au fonctionnaire responsable du Groupe des accréditations et de la liaison avec les médias de l'ONU. Ils obtiendront leur badge auprès du Service d'identification et des badges de l'ONU pour les médias.⁸ Dès qu'ils seront à l'intérieur du bâtiment et accrédités, ils pourront se renseigner sur les services qui leur sont offerts auprès du Groupe des accréditations et de la liaison avec les médias.⁹

D'autres informations sur la procédure d'accréditation des médias, les conditions à remplir et les services de liaison sont disponibles en ligne sur le site <http://www.un.org/media/accreditation>.

Les journalistes de la presse écrite pourront suivre la Conférence depuis la galerie du 4^{ème} étage de la Salle de l'Assemblée générale. Les représentants des médias visuels (cameramen et photographes) auront accès à des cabines spéciales surplombant la Salle de l'Assemblée générale.

La première séance plénière de la Conférence, le 7 septembre, devrait être diffusée sur UNTV et sur le site Web de l'ONU (auquel sera relié celui de l'UIP). Les médias audiovisuels qui souhaiteraient rediffuser les séances sont priés de se mettre directement en relation avec les Nations Unies.¹⁰

Sécurité

Au Siège de l'ONU, la sécurité relève de la responsabilité des Nations Unies. Les règles de sécurité les plus importantes auxquelles les délégués sont priés d'adhérer sont les suivantes : porter en permanence le badge d'accès des Nations Unies de manière visible quand ils sont dans les locaux de l'ONU et ne pas introduire d'arme à feu ou toute autre arme létale dans l'enceinte des Nations Unies. Les gardes du corps armés accompagnant un président de parlement devront être habilités par le chef de la sécurité. Nourriture et boissons ne sont pas autorisées dans les salles de conférence.

⁸ Le Service d'identification et des badges de l'ONU pour les médias se trouve normalement au bureau U-100, au 807 United Nations Plaza. Cependant, pendant le mois de septembre 2005, il pourrait être déplacé dans un bureau plus vaste pour mieux accueillir le grand nombre de représentants des médias attendus. Le Service d'identification et des badges est ouvert en semaine de 9 à 16 heures. Pour s'enquérir sur l'accréditation ou son emplacement exact pendant le mois de septembre, les représentants des médias peuvent appeler le Service au +1 212 963 7164.

⁹ Le Bureau d'accréditation et de la liaison avec les médias se trouve dans le bâtiment du Secrétariat de l'ONU, au bureau S-250. Le numéro de fax du Bureau (auquel les lettres d'affectation doivent être envoyées) est : +1 212 963-4642. Pour toute demande d'information générale, téléphoner au :+1 212 963 6934.

¹⁰ Les médias audiovisuels qui ne connaissent pas la Télévision des Nations Unies peuvent téléphoner à Jim Ludlam (+1 212 963 7650) pour s'informer des services existants.

Réunion-débat

La contribution des parlements à la démocratie

tenue à l'occasion de la deuxième Conférence mondiale des Présidents de parlement
New York, 8 septembre 2005

Si le Parlement est très largement considéré comme une institution clé de la démocratie et si la communauté internationale s'accorde généralement sur les fonctions qu'il exerce, une réflexion plus poussée est néanmoins nécessaire sur la manière dont les parlements exercent leur rôle, ou devraient l'exercer.

La réunion-débat devrait contribuer à élargir la réflexion menée en plénière et à nourrir le projet que l'UIP a lancé pour définir plus clairement la contribution que les parlements apportent à la démocratie. Ce projet a pour but d'analyser les diverses fonctions du Parlement ainsi que les pratiques et conditions institutionnelles nécessaires à son bon fonctionnement. Le but est de recenser des exemples de bonnes pratiques parlementaires qui doivent être encouragées et soutenues non seulement par les parlements eux-mêmes mais aussi par les donateurs et l'ensemble des acteurs de la démocratie.

La réunion-débat sera ouverte aux participants à la deuxième Conférence mondiale des présidents de parlement et aux représentants du corps diplomatique et des ONG aux Nations Unies à New York. Des personnalités appartenant à ces trois catégories interviendront à l'ouverture de la réunion-débat, qui sera suivie d'un débat ouvert.

Il n'y aura pas de document final. Au lieu de cela, le rapporteur du Groupe de travail sur le projet susmentionné fera la synthèse des débats. Il s'appuiera sur les contributions des participants pour enrichir le texte du Guide sur les bonnes pratiques parlementaires qui paraîtra en mars 2006.

La réunion-débat aura lieu le 8 septembre 2005 de 10 à 13 heures dans la Salle de conférence 1, située à l'étage en dessous de la Salle de l'Assemblée générale. L'interprétation sera assurée en anglais, arabe, espagnol et français.

Réunion-débat

**Rôle et responsabilités des parlements en ce qui concerne
l'action des Nations Unies**

tenue à l'occasion de la deuxième Conférence mondiale des Présidents de parlement
New York, 8 septembre 2005

Alors que les Nations Unies sont plongées dans une phase de réforme, il est légitime que les parlements souhaitent contribuer à faire de cette réforme un succès. Dans le même temps, on entend dire de plus en plus fréquemment que les Nations Unies doivent renforcer leurs liens avec les peuples au service desquels elles agissent. L'Organisation mondiale doit, entend-on, être plus démocratique, plus en phase avec les aspirations des masses privées d'expression. Les élus des peuples au Parlement semblent avoir une place légitime aux Nations Unies mais quel est leur rôle ? Doit-on revendiquer pour eux une présence plus affirmée ? Dans quelle mesure cette relation doit-elle se faire par le truchement de l'UIP ? En résumé, quelles sont les responsabilités que doivent assumer les législatures du monde entier dans l'arène multilatérale ?

La réunion-débat sera ouverte aux participants à la deuxième Conférence mondiale des présidents de parlement et aux représentants du corps diplomatique et des ONG aux Nations Unies à New York. Des personnalités appartenant à ces trois catégories interviendront à l'ouverture de la réunion, qui sera suivie d'un débat ouvert.

La réunion-débat aura lieu le 8 septembre 2005 de 15 à 18 heures dans la Salle de conférence 1, située à l'étage en dessous de la Salle de l'Assemblée générale. L'interprétation sera assurée en anglais, arabe, espagnol et français.